

## **VŒUX 2011**

**Présentés le samedi 15 janvier 2011, à l'Espace Maintenon**

Monsieur le Député, Cher Olivier, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme, Cher Alain, Messieurs les Elus, Chers Amis,

Chaque année, dans les premiers jours de janvier, c'est devenu une tradition de vous réunir, avec le Conseil Municipal et quelques amis de la commune, pour la cérémonie des vœux, réunion cordiale au cours de laquelle nous accueillons les nouveaux habitants.

Souvent, les derniers mots de mon discours sont consacrés à cet accueil des Gentellois nouvellement arrivés. Mais l'année 2010 a vu notre population grossir de tous ces adultes et tous ces enfants, venus habiter dans les nombreuses nouvelles constructions, en particulier dans les récentes rue des Coquelicots et rue des Bergeronnettes. Quelques maisons anciennes ont changé de locataire ou de propriétaire et quelques nouveaux nés ont rajeuni notre communauté. Soyez tous les bienvenus à Gentelles. Je souhaite que notre commune devienne votre commune et que vous trouviez, avec les autres habitants, qu'ici il fait bon vivre.

J'ai le plaisir de vous présenter celles et ceux qui, au Conseil Municipal, m'accompagnent au long de l'année pour améliorer votre quotidien. Je les remercie chaleureusement pour leur présence active à mes côtés et leur grande disponibilité. J'associe, bien sur, à ces remerciements les membres du CCAS, ceux du Comité des fêtes et le personnel communal, qui, chacun à sa place, contribue à la cohésion sociale et à l'agrément de notre village.

D'autres sont présents, ici, à mes côtés et j'ai souhaité vous les présenter car ils soutiennent activement notre action municipale et nos investissements, et, je les en remercie chaleureusement :

Olivier JARDE, Député de la Somme et Conseiller Général du Canton de Boves (mais est-il vraiment nécessaire de vous le présenter ?) soutient toujours notre action et favorise nos investissements par l'octroi de subventions.

Alain BABAUT, Président de la Communauté de Communes du Val de Somme, est, lui aussi, présent aujourd'hui. Sa présence est le signe que notre commune à sa place dans la Communauté de Communes et qu'elle peut bénéficier de son aide pour financer, entre autre, les investissements dans la voirie communale et dans l'implantation de jeux sportifs.

Dans quelques semaines s'ouvrira à Corbie, près de la piscine, la médiathèque de la Communauté de Communes du Val de Somme. Cette médiathèque doit devenir votre médiathèque et nous organiserons avec sa directrice une visite pour que les habitants de Gentelles puissent découvrir ce nouvel outil, à la fois culturel et ludique, ouvert aux adultes et aux enfants.

Au cours de l'année 2009 les investissements réalisés ont essentiellement concerné l'éclairage public. Il s'est agi, d'une part, de l'implantation de candélabres sur le Chemin du Tour de Ville, pour faciliter l'accès au nouveau lotissement, et, d'autre part, le remplacement des dernières vieilles lanternes et l'adjonction de plusieurs points lumineux pour supprimer quelques trous noirs. Mais, à ce jour, une dernière lanterne attend d'être remplacée au bout du Chemin du Tour de Ville, mais cela ne devrait pas tarder. Ainsi, la totalité de l'éclairage public communal aura été rénové.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous avons eu la désagréable surprise de subir, début octobre, un vol d'environ 500 mètres de câble souterrain alimentant les candélabres du Chemin du Tour de Ville. Les travaux de remise en état coûteront environ 15 000 € aux finances communales. A peine remis en service, l'installation a de nouveau été vandalisée, mais, les antivols placés sur le nouveau câblage ont résisté et les voleurs sont repartis bredouille. Il a fallu, néanmoins, recâbler 3 candélabres dont les fils avaient été sectionnés.

Votre Conseil Municipal a la volonté d'offrir à vos enfants de bonnes conditions pour étudier. Les élèves de Monsieur DARRAS ont donc découvert au retour des vacances de Noël un nouveau tableau plastifié remplaçant l'ancien tableau vert et supprimant l'usage de la craie. Mais, surtout, ils ont pu découvrir un tableau blanc interactif, outil moderne d'enseignement. Notre école est maintenant reliée à internet et 12 ordinateurs portables en réseau avec celui de l'enseignant sont désormais à la disposition des élèves. Cet investissement de 12 500 € hors TVA a été soutenu par le Sénateur DENEUX, avec une subvention de 50%.

La fin de l'année 2010 et ce début de 2011 ont été marqués par la construction d'un réseau de distribution collectif de gaz propane. La SICAE qui assure la gestion de la fourniture d'électricité à Gentelles a été choisie par la Fédération Départementale de l'Energie pour mettre en place et gérer la fourniture de gaz.

Certains peuvent s'étonner que le nouveau lotissement ne soit pas raccordé à ce réseau. La raison en est simple, lorsque le lotisseur a arrêté son projet en 2007, rien ne permettait de penser que le gaz arriverait à Gentelles. Gaz de France a toujours refusé de s'intéresser à notre commune sous prétexte d'un manque d'intérêt des Gentellois pour cette énergie.

Dès que nous avons été informés que la SICAE avait été agréée par la Fédération Départementale de l'Energie, nous avons demandé une étude de faisabilité qui vous a été présentée lors d'une réunion publique. L'accueil que vous avez réservé à ce projet a permis, fin 2009, de finaliser le dossier technique, suivi de l'appel d'offre et de la réalisation en cours. Il est encore temps de demander à vous raccorder si vous êtes sur le parcours du réseau.

L'aménagement d'un trottoir de la rue Victor Hugo, différé en 2010 en raison de l'implantation du réseau de gaz au même endroit, débutera très prochainement, quand les tranchées seront rebouchées et le gaz mis en pression. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 10 000 € par l'intermédiaire d'Olivier JARDE.

L'église fait l'objet, actuellement, de travaux de consolidation de deux pilastres. Je rappelle que ce bâtiment, propriété de la commune en vertu de la loi de 1905, bénéficie régulièrement de travaux d'entretien ou de réfection, très peu ou non subventionnés. Votre Conseil Municipal, bien que ce bâtiment soit très peu utilisé, a toujours considéré que ce lieu de culte doit être préservé pour que puissent être célébrés, dignement, les mariages ou les obsèques de nos concitoyens.

Pendant les grandes vacances, d'importants travaux concernant l'isolation et le chauffage seront réalisés dans les locaux scolaires pour environ 46 000 € hors TVA. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 6 000 € par le département et de 4 000 € par l'intermédiaire d'Olivier JARDE. Il s'agit principalement de remplacer toutes les fenêtres et plusieurs portes de l'école et des locaux périscolaires et de mettre au gaz la chaudière.

Nous espérons toujours bénéficier d'une subvention de l'Etat de 12 500 € pour ces travaux, mais les réformes en cours ne nous permettent toujours pas de savoir si notre dossier est éligible. En tout état de cause, nous ne reculerons pas à nouveau ces aménagements qui auraient dû débuter en 2010. Je tiens à affirmer solennellement ici qu'il est inadmissible de nous laisser ainsi dans l'incertitude, au moment d'établir notre budget 2011. Notre école a besoin de ces améliorations. Vos enfants méritent d'être accueillis dans les meilleures conditions pour apprendre.

Autre investissement important en 2011, porté par la Communauté de Communes du Val de Somme, la réhabilitation du terrain de sports de l'Espace Faidherbe. Il s'agit d'implanter, à la place de l'actuel terrain de basket, un terrain clos comportant des panneaux de basket associés à des buts de handball ou de foot. Ce dossier qui correspond à une attente de nos jeunes se monte à 25 000€.

En ce qui concerne les réformes, il en est une, la réforme territoriale, qui ne me satisfait guère, car je suis très sceptique sur les économies qu'elle devrait entraîner. Mais il y a un point particulier de

cette réforme sur lequel j'appelle l'attention de nos parlementaires, c'est le changement prévu du mode de scrutin pour les élections municipales dans les communes de plus de 500 habitants. Gentelles, nous le découvrirons bientôt, puisque la population de la Commune est recensée en ce début d'année, doit avoir atteint aujourd'hui environ 550 habitants.

Il est en effet en projet de rendre obligatoire un scrutin de liste bloquée, sans panachage possible, dans les communes de plus de 500 habitants, avec fléchage indiquant sur la liste quel serait le ou les représentants de la commune à la communauté de communes. Aujourd'hui vous élisez votre conseil municipal qui désigne en son sein le ou les délégués communautaires.

Il me semble injurieux de faire croire aux électeurs que c'est eux qui auront élu les délégués communautaires parce qu'une flèche imprimée sur le bulletin de vote leur indiquera qui les représentera à la communauté de communes, s'ils déposent ce bulletin dans l'urne. Ce mode de scrutin avec liste bloqué risque aussi de politiser nos scrutins locaux. Messieurs les parlementaires ne laissez pas adopter une telle supercherie.

Je voudrais maintenant vous raconter un conte de fée, intitulé « tombe la neige ».

Le 31 décembre 1978 de très importantes chûtes de neige ont isolé Gentelles. Le vent soufflant avec violence avait formé des congères rendant toutes nos routes impraticables. Le poids de la glace sur les fils électriques avait cassé le réseau aérien en plusieurs points, entraînant une coupure de courant de 36 heures.

Le matin du 1<sup>er</sup> janvier 1979, le Maire avait demandé des volontaires pour dégager, avec leur pelle, le Chemin de Thézy, afin de permettre à la SICAE de venir réparer le réseau électrique, car même en 4x4, ils ne pouvaient pas accéder à Gentelles.

Pas de courant, pas de chauffage et une température extérieure de - 15 °. Quand le courant fut rétabli, les chaudières remises en route,

beaucoup constatèrent qu'une partie de la maison, voir la totalité était sans chauffage car des bouchons de glace s'étaient formés dans les canalisations. Il y eu même des maisons dont les chaudières ne résistèrent pas à ce réveillon très particulier.

A l'époque, les agriculteurs n'étaient pas équipés des matériels performants d'aujourd'hui. Ils sortirent quelques voitures engluées dans la neige mais ils n'avaient pas de moyens pour déneiger. Après que la DDE, quelques jours plus tard, ait pu ouvrir une voie sur la départementale 168, pour désenclaver Gentelles, nous sommes resté pendant 1 mois à ne disposer que d'une voie de circulation où l'on ne pouvait pas se croiser, depuis le cimetière jusqu'au bois de Gentelles.

C'était il y a 32 ans !

Depuis, le réseau électrique communal a été entièrement refait, les fils aériens ont été remplacés par des câbles, l'ensemble du réseau de moyenne tension a été enterré, tous les transformateurs changés et interconnectés. L'arrivée du courant depuis Cachy a été enterrée et un câble également enterré lui aussi nous a raccordés à Domart sur la Luce, permettant, en cas de coupure, de rétablir très rapidement le courant.

La voie communale 202, qui prolonge la rue Faidherbe jusqu'à la départementale 934, la 4 voies Amiens-Roye, a été élargie de 1,50 m, permettant un déneigement plus facile et un accès quasi permanent à la départementale 934. Les agriculteurs se sont équipés de tracteurs à 4 roues motrices, équipés de chargeur ou de lame. Et en décembre 2010, juste avant les importantes chûtes de neige, la Communauté de Communes du Val de Somme s'est équipée de deux lames de déneigement au service de ses communes membres.

L'effort conjugué des agriculteurs, de la Communauté de Communes et des habitants a permis que nous ne soyons pratiquement jamais coupés du monde. Mais le vent a provoqué d'immenses congères, particulièrement rue Victor Hugo, où la neige atteignait, par endroit, une hauteur de 1,50 m.

Je veux remercier la Communauté de Communes, les agriculteurs et la population pour le travail accompli pour rendre plus facile la circulation dans Gentelles.

Je veux aussi dénoncer l'insouciance et l'incivilité de certains qui, malgré les barrières et les panneaux « route barrée », ont emprunté les axes interdits pour se planter dans les congères. Certains d'ailleurs, sans doute pas fiers d'eux-mêmes, n'ont pas osé demander l'aide des agriculteurs pour les arracher de ce mauvais pas et ont préféré abandonner, sur place, leur véhicule.

Je me réjouis aussi de constater que ces intempéries ont démontré que dans notre village la solidarité est bien vivante et que chacun a cherché à aider celui qui était dans la difficulté.

Des enseignements sont à tirer de ces événements. Nous en discuterons en Communauté de Communes et au Conseil Municipal pour décider des améliorations à mettre en œuvre.

Mais il convient de rappeler qu'aucune baguette magique n'empêchera la neige de quitter les champs, sous le souffle du vent, pour s'accumuler sur les routes et provoquer des blocages. Nous vivons à la campagne et nous devons apprendre à nous adapter et accepter que tout ne soit pas toujours possible.

Pour terminer, permettez-moi de vous proposer un texte, tiré du petit livre de Stéphane HESSEL, « Indignez-vous ! » dont je vous recommande la lecture :

« L'indifférence : la pire des attitudes.  
C'est vrai, les raisons de s'indigner peuvent paraître aujourd'hui moins nettes ou le monde trop complexe. Qui commande, qui décide ? Il n'est pas toujours facile de distinguer entre tous les courants qui nous gouvernent. Nous n'avons plus affaire à une petite élite dont nous comprenons les agissements. C'est un vaste monde, dont nous sentons bien qu'il est interdépendant. Nous vivons dans une interconnectivité comme jamais encore il n'en a existé. Mais dans ce monde, il y a des choses insupportables. Pour le voir, il faut bien

regarder, chercher. Je dis aux jeunes : chercher un peu vous allez trouver. La pire des attitudes est l'indifférence, dire « je n'y peux rien, je me débrouille ». En vous comportant ainsi, vous perdez l'une des composantes essentielles qui fait l'humain. Une des composantes indispensables : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence. »

A vous tous ici présents, et à tous les Gentellois je présente mes meilleurs vœux pour l'année 2011.

Avant de passer la parole à Alain BABAUT et à Olivier JARDE, et de vous inviter à partager le verre de l'amitié, je voudrais juste ajouter un petit mot empreint de tristesse.

Notre communauté villageoise vient de perdre l'un des siens. Lucien LEGRAIN est décédé hier, en fin de journée. C'est une figure de Gentelles qui nous a quittés.

Je présente à sa famille mes sincères condoléances.

Votre Maire, Christian ALIX